

2/8th I

Ch. H. L. Min. Co. de

B. H.

W

Vous avez été touché par
l'histoire de la 1^{re} 7^e
année (et de B. H. N.
30 397) / Plus tard
la communication de
votre des prisonniers
et le lien à l'état de
deux personnes affectées
à Van Dyck

Plus vous savez
vous pour connaître que
l'histoire de la 1^{re} 7^e

Veuillez Les visiter
en question s'il l'un
à votre bon plaisir de
Les envoyer à la place
à l'un des locaux de
de l'École de D. H. U.
de l'École de D. H. U.

~~Il n'y a pas de doute
sur le fait de faire
une exception en faveur
de l'intérêt, surtout
qu'il n'y a guère
grande distance entre
Munich & Munich~~

Veuillez &c.

Mais vous ne pouvez pas
cette, les pièces qui
étaient prêtes à votre
lettre après l'envoi

MINISTÈRE

DE

L'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

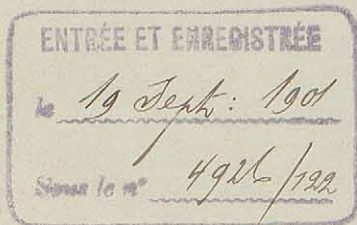
Beaux Arts.

N^o 30397.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

2 (ANNEXE)
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 17 Septembre 1891.



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser, en communication, les pièces ci-jointes relatives à la cession à l'Etat de deux tableaux attribués à Van Dyck.

Je vous prie de vouloir bien, en me renvoyant les pièces dont il s'agit, me faire connaître la suite que vous croirez devoir donner à cette affaire.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre,

Le Directeur général,

Ch. de Vivier
Philippe

A la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture à Bruxelles.

Anvers, le 14 août 1901

Opie

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre très
estimée du 9th 3039 j'ai
l'honneur de vous informer
que je n'ose pas risquer
d'envoyer mes tableaux
par Chemin de Fer.

Ne vous plairait-il
pas, Monsieur le Ministre, de
faire pratiquer sur place une
expertise ou bien de m'envoyer
un délégué afin de vous faire
un premier rapport? En
attendant et malgré les démarches
qui sont faites auprès de moi
pour vendre mes deux toiles
en Angleterre, je vous laisse le
1^{er} choix, voulant me conformer
autant que possible au désir
exprimé par feu mon père de
faire en cas de vente, ma
première offre au 1^{er} Etat.

Signé. Konink
91. rue de la loi
Anvers.

Emory, le 2 août 1901

Copie

Monsieur le Ministre,

Par la présente je prends la respectueuse liberté de venir vous demander si vous ne seriez pas disposé à acquérir, pour compte de l'état, deux tableaux attribués au maître Anthon Van Dyck, dont je suis en possession. Les deux toiles sont :

La première, mesurant, sans le cadre 1.08 de largeur sur 1.40 de hauteur représente en grandeur naturelle un chanoine assis dans un fauteuil, tenant dans sa main gauche un parchemin muni d'un sceau en cire rouge, la main droite reposée sur le bras du fauteuil : une croce est placée à son côté gauche.

La seconde, mesurant, sans le cadre, 0.93 de largeur sur 1.30 de hauteur représente une chanoinesse, tenant dans la main gauche une croce et dans la main droite un livre de prières.

D'après la tradition de famille, la première toile représenterait Theodore Van Dyck, frère du maître, né le 17 avril 1605 qui fut chanoine

à l'abbaye de St Michel
et plus tard Curé à
Minderhout

Mais les circonstances
pressantes qui m'engagent
à recourir à leur aide
j'ai l'honneur de vous
informer que je laisserai
ces tsils à leur gré
favorable

Je me tiens, Monsieur
le Ministre à votre
entière disposition pour le
cas où vous désireriez faire
pratiquer des réformes

Signé Kominck
gt. m. de la Roi
Amstel